

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni le Jeudi 26 juin 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°18

45 délégués présents dont 2 suppléants à partir de la délibération n°19

Nombre de membres représentés :

17 membres représentés jusqu'à la délibération n°18

18 membres représentés à partir de la délibération n°19

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20250626-2025_06_26_D46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Publication : 01/07/2025

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAUER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET (jusqu'à la délibération n°18)
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES

GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Hervé MURAZ DULAURIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLIET	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
Pierre LOUBET	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO (<i>à partir de la délibération n°19</i>)
Alain ZOCCOLO	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Yves DUNAND
Philippe MOLLIER	NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Robin DEVRIEUX-PONT	SAINT PAUL SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Sandrine BERTHET	TOURNON	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Développement économique – Extension de la zone d’activités économiques Terre Neuve (Terre Neuve III) à Gilly sur Isère – Demande de subventions

Rapporteur : M. le Président

La zone d'activités de Terre Neuve constitue depuis plus de 15 ans la zone d'activités industrielles phare du territoire Arlysère, et les intercommunalités et études successives n'ont fait que confirmer et conforter ce positionnement. Le SCOT, dont le volet économique procède à la structuration du dispositif des ZAE, objective dès 2012 « la création d'un grand site industriel de rayonnement régional, en développement de la zone de Terre Neuve ».

Cette zone coche en effet toutes les cases pour de telles fonctions et notamment un positionnement géographique au carrefour de vallées stratégiques, au pied des plus grands domaines skiables du monde (Tarentaise, Pays du Mont Blanc) ; une connexion simple et rapide depuis l'autoroute avec les grandes métropoles (Lyon, Grenoble, Genève) ; la proximité des services (sur place, dans la zone commerciale du Chiriac toute proche, et au cœur de la Ville d'Albertville, pôle de services pour tout l'arrondissement) ; une attractivité résidentielle du secteur géographique.

Un écosystème industriel fort est d'ores et déjà présent sur la zone, qui accueille de grands noms de l'économie de la montagne et/ou figurant parmi les PERL de la Région : POMA, Joly et Philippe, COMAG, (transport par câble) ; SSVH (vérins hydrauliques), Pich'elec (électrification industrielle), Itinéraires d'architecture, Itinéraires bois, Menuiserie savoisienne (construction bois), mais aussi plusieurs sociétés de maintenance industrielle, de services aux entreprises industrielles, etc...

Les études ont par ailleurs montré l'absence de solutions alternatives pertinentes au développement de Terre Neuve, compte tenu des disponibilités et contraintes foncières très fortes sur notre territoire. Ainsi, le développement potentiel des industries implantées localement ne pourra se faire que sur ce site. S'agissant pour plusieurs de groupes internationaux, l'impossibilité de se développer in situ pourrait in fine remettre en cause leur présence sur notre territoire, et de ce fait en Région, si ces entreprises devaient se relocaliser sur d'autres sites proches de leurs unités de production actuelles.

La zone de Terre Neuve quant à elle offre encore aujourd'hui de belles possibilités en développement, au Sud de la zone tel que prévu par le SCOT, et au Nord de celle-ci en reconversion du site d'extraction et traitement de matériaux de la société VICAT, tout en prenant en compte les enjeux écologiques et le maintien de la biodiversité.

La collectivité est dans une démarche de veille active et d'acquisitions foncières sur l'ensemble du secteur, en lien avec la commune de Gilly sur Isère.

La zone de Terre Neuve a reçu la labellisation Parc d'Activités d'Intérêt Régional (PAIR) en juin 2024 par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Cette labellisation, indispensable pour notre territoire, permet d'asseoir l'attractivité du site, conforter sa légitimité, dans un contexte législatif et réglementaire national toujours plus contraint et à l'heure où la réindustrialisation et la sauvegarde de la souveraineté industrielle sont plus que jamais d'actualité.

Aujourd'hui, les enjeux locaux sont renforcés du fait des jeux olympiques de 2030.

Offrir un parc d'activité avec des perspectives de développement et un gisement foncier adapté, est plus que jamais d'actualité pour répondre à la demande d'entreprises industrielles structurantes et maintenir l'attractivité de notre territoire en créant les emplois de demain.

Cette zone se veut exemplaire au plan environnemental.

Le projet porte sur l'extension de la zone de Terre Neuve (55ha), les disponibilités foncières restantes étant très restreintes : 6ha sur 37ha au total.

Le projet porte également sur la reconversion du site de la gravière dont l'activité a cessé courant 2024 représentant 10ha.

Cela se traduit par :

- la poursuite des acquisitions foncières par la collectivité,
 - le lancement des études préalables réglementaires,
- Et en suivant, les études opérationnelles en vue de la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Le projet tiendra compte de la nécessité de préserver la biodiversité, de veiller à la qualité et l'intégration de la zone dans le paysage, la gestion des zones humides éventuelles, de créer des îlots de fraîcheur, des services et des équipements à destination du bien-être des entreprises et des salariés.

Les lots seront commercialisés sous la forme de baux à construction, afin de confirmer la maîtrise du foncier par la collectivité sur le long terme.

Il pourra être proposé la construction par la collectivité de bâtiments destinés à répondre aux besoins des entreprises et mis en location.

Il sera imposé lors de la commercialisation, une densité du bâtiment représentant à minima 50 % des m² du lot dans un objectif de maîtrise de consommation du foncier, avec un délai de réalisation du projet sous 2 ans, sous peine de restitution du foncier à la collectivité.

Un cahier des charges déterminera les règles à respecter en matière de développement durable.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etudes	2 700 000 €	Etat	200 000 €
Travaux, achats... <i>Dont foncier</i>	26 400 000 € 6 900 000 €	Région	1 000 000 €
Frais généraux	3 700 000 €	Intercommunalité	1 000 000 €
Autres dépenses liées au projet	700 000 €	Autofinancement	150 000 €
		Commercialisation	31 150 000 €
TOTAL	33 500 000 €	TOTAL	33 500 000 €

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé des appels à projets « Parcs d'Activités Industrielles Régionaux ».

Le projet de la collectivité s'inscrit dans l'AAP « Proposer des terrains « clés en main » et une offre de services et d'équipements premium » et pourrait prétendre à une aide de la Région à hauteur de 1 000 000 € compte-tenu de l'ampleur du projet.

Il est proposé de s'inscrire dans cet appel à projet et solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, mais également auprès de l'Etat et tout autre organisme susceptible de nous accompagner.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le projet et son calendrier de mise en œuvre ;**
- **approuve le coût prévisionnel du projet ;**

- *approuve le plan de financement de ce projet faisant apparaître l'ensemble des cofinancements sollicités ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions les plus élevés possibles auprès de tout organisme susceptible d'apporter des financements ;*
- *inscrit les crédits nécessaires au budget de la Communauté d'Agglomération Arlysère ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à faire les démarches nécessaires et à signer les documents afférents à ce projet.*

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

